

Metz, le 11 juin 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : CLAUSSE Arthur  
Tél : 03 87 34 33 22  
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
29, avenue Jeanne d'Arc  
57290 FAMECK

**OBJET** : Le Clos Saint André – Porter à connaissance loi sur l'eau – Avis de recevabilité

**RÉF.** : Dossier CASCADE n° 57-2025-00291

**P.J.** : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance  
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance» au titre des l'articles R.214-40 et R214-40-2 du code de l'environnement déposé par SAS Le Clos St André concernant Le Clos Saint André sur votre commune, est recevable.

Le projet prévoit la création de 10 lots d'habitation et d'une voirie. Le porter à connaissance porte sur la réduction de la taille de l'opération et sur le changement de bénéficiaire de l'autorisation.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la SAS Clos St André valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH